

## Communiqué de presse sur la réforme du Code civil

Le SPF Justice vient de publier cette semaine son projet de nouveau Code civil.

L'UPM ne peut que regretter la méthode suivie par l'exécutif qui a travaillé dans l'opacité la plus totale depuis plus de deux ans sur un des textes les plus fondamentaux de notre ordonnancement juridique et qui pendant cette période n'a pas daigné procéder à la moindre concertation que ce soit avec le Barreau, les organisations représentatives de magistrats ou le CSJ.

La commission de réforme du droit civil n'a ainsi été curieusement créée que par arrêté royal du 30.09.2017 publié au Moniteur belge le 09.10.2017 soit postérieurement à l'achèvement de ses travaux...

Un projet de loi de plusieurs centaines de pages réformant de fond en comble le Code civil vient d'être bouclé avec un délai pour déposer des observations expirant ce 01.02.2018, soit un peu plus d'un mois, particulièrement court pour un projet de cette ampleur.

On ne peut en outre que s'interroger sur la réalité de cette « consultation » éclair qui intervient alors que les projets de loi sont d'ores et déjà bouclés...

L'UPM invite donc le gouvernement à mettre en œuvre une réelle concertation pour un projet qui est loin d'être urgent et dont les enjeux sont fondamentaux pour l'avenir de notre société.

Le Code civil régit en grande partie la vie des citoyens de ce pays. Il est par conséquent souhaitable que ce projet ambitieux de réforme donne en outre lieu à un vrai débat parlementaire, condition sine qua non de sa légitimité.

Pour l'UPM  
Namur le 13.12.2017